



# RALLYE RÉGIONAL VINS DE CHAMPAGNE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF  
1 et 2 NOVEMBRE 2025



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

Pour obtenir son permis d'organiser, un organisateur doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE, à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organiser FFSA sera délivré par la Ligue.

Ce dossier comprendra obligatoirement :

- Le projet de règlement particulier visé par la Ligue.
- L'itinéraire horaire détaillé
- Le chèque correspondant au paiement du solde de l'inscription.

Il est interdit de publier un pré-règlement ou règlement (internet ou autre), avant d'avoir obtenu le visa de la FFSA et d'avoir procédé aux éventuelles modifications.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **18 Août 2025**

Ouverture des engagements : **8 Septembre 2025**

Clôture des engagements : **20 Octobre 2025**

Parution du carnet d'itinéraire : **1 Novembre 2025**

Dates et heures des reconnaissances : **1 Novembre 2025 de 8h30 à 18h00**

Vérifications administratives le : **1 Novembre 2025 de 8h00 à 17h00** Lieu : **Damery prise du roadbooks**

Vérifications techniques le : **1 Novembre 2025 de 14h00 à 17h30** Lieu : **Damery place de la Mairie**

Heure de mise en place du parc de départ le : **1 Novembre 2025 à l'issue des vérifications techniques**

Lieu : **Damery place de la Mairie**

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : **1 Novembre 2025 à 17h45** Lieu : **Damery place de la Mairie**

Publication des équipages admis au départ le : **1 Novembre 2025 à 20h30** Lieu : **Damery place de la Mairie**

Publication des heures et ordres de départ le : **1 Novembre 2025 à 20h30** Lieu : **Tableau d'affichage dématérialisé**

Briefing des pilotes prioritaires le : **02 Novembre 2025 à 7h30** Lieu : **Damery place de la Mairie**

Départ de : **Podium Damery place de la Mairie le 2 Novembre 2025 à 9h00 / Première VHC**  
Publication des résultats partiels le : **02 Novembre 2025 à 16h00** Lieu : **Damery place de la Mairie**  
Arrivée à : **2 Novembre 2025 Podium Damery place de la Mairie à 14h35 1<sup>er</sup> voiture**  
Vérification finale le : **02 Novembre 2025 à 17h00** Lieu : **Carrosserie Martin à Damery**  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC  
Publication des résultats du rallye le : **02 Novembre 2025 à 16h50** Lieu : **Damery place de la Mairie**  
Remise des prix le : **02 Novembre 2025 à 17h30** Lieu : **Damery place de la Mairie**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Champagne organise le rallye régional des Vins de Champagne en qualité d'organisateur administratif et technique.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est Le 29/07/2025 sous le numéro 41 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 598 en date du 29/07/2025.**

### *Comité d'Organisation*

Président : **Mr COLIBERT Roger**

Membres : **Les membres du comité d'organisation et du bureau de l'ASACC**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Garage VARLET Automobiles 172 ZAC de Bas Jardins 51530 DIZY**

Téléphone : **06.41.00.73.60**

Mail : **asacchampagne@gmail.com**

Permanence du Rallye : **PC course à Damery place de la Mairie**

Lieu, date, horaire : **Damery place de la Mairie / 01-02 Novembre 2025 / 7h30 à 19h00**

### *Organisateur technique*

Nom : **ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE**

Adresse : **Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY**

Tél : **06.41.00.73.60**

Mail : **asacchampagne@gmail.com**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### *1.1P. OFFICIELS*

*Au minimum :*

Observateur (facultatif)	Mr.....	Licence n° _____
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr COTTET Patrice	Licence n°8012
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr BIDAL Jean-Charles	Licence n°1625
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme CARDINAL Anne	Licence n°19964
Directeur de Course	Mr. HAMON Christian	Licence n°29685
Directeurs de Course	Mr. STOECKLE Thierry	Licence n°17663
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mr. OUDART Fabrice	Licence n°8912
	Mme. PICHELIN Martine	Licence n°18416
Directeur de Course délégué ES 1-3	Mr ANGELMAN Alain	Licence n°214977
Directeur de Course Adjoint ES 1-3	Mr GALLAIRE Christophe	Licence n°242385
Directeur de course délégué ES 2-4	Mr OLIVAIN Jacky	Licence n° 3272
Directeur de course adjoint ES 2-4	Mr MEURET Julien	Licence n°314009
Commissaire Technique responsable	Mr. DESSE Jean-Michel	Licence n°5538

Commissaires Techniques adjoints	Mr. PROTOIS Gérard	Licence n°1906
	Mr LEBEAU Michel	Licence n°8842
	Mr TENA Emile	Licence n°
	Mr DARDART Rémy	Licence n°
	Mr ODENT Ludovic	Licence n°329348
Médecin chef	Mr. RAYNAUD Jean-Joseph .....	Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents	Mme ANGELMAN Jocelyne	Licence n°233639
Juges de faits	Mr NOIRANT Maurice	Licence n° 230011
Chargé des relations avec la presse	Mr DART Frédéric	Licence n°120224
Chronométrateurs	Mme FRANCHI Françoise	Licence n°214894
	Mr MILLET Martial	Licence n°12596
Classement		
Speaker	Mr OHMER Didier.....	Licence n° _____

### 1.2P. ELIGIBILITE

**Le Rallye Régional des Vins de Champagne compte pour la coupe de France des Rallyes 2026 Coef 2 et le Challenge des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile**

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **Rallye des Vins de Champagne**, doit adresser au secrétariat du rallye à l'adresse suivante : **ASAC CHAMPAGNE 9 RUE DES BAS JARDINS 51530 DIZY** (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 20 Octobre 2025.**

**Ou par mail à l'adresse spécifique suivante : [engagement.asacchampagne@gmail.com](mailto:engagement.asacchampagne@gmail.com)**

**ATTENTION :** Les engagements sont valables uniquement s'ils sont accompagnés des droits d'engagement, à savoir ...€ (voir le montant au 3.1.11.1P ci-dessous)

Pour les engagements par mail, il est **IMPERATIF** de fournir la preuve de virement (RIB en PJ de l'engagement), ou photo du chèque et enveloppe qui seront envoyés par les services de la poste, dans votre mail. Votre engagement sera traité une fois le virement constaté ou chèque réceptionné.

**A défaut, l'organisateur se réserve le droit de ne pas enregistrer votre demande de participation.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **120..... Voitures maximum Modernes et VHC**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **330 € plus 5 € Challenge des commissaires ligue G.E**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **660 € plus 5 € Challenge des commissaires ligue G.E**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage sans intervention ni apport extérieur. Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye. L'assistance se déroulant dans différentes rues des villages, ZONES stipulées par un plan dans le road book avec certaines RUES en SENS UNIQUES, chaque concurrent devra respecter les riverains, ne pas stationner devant des portes de garage et laisser libre le passage des riverains en toutes circonstances. Attention à la bonne observation de ces prescriptions qui sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification ou amende.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont portées à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des Vins de Champagne représente un parcours de 130,54 kms.

Il est divisé en **1 étape** et **2 sections**.

Il comporte **2** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,96** kms.

Les épreuves spéciales sont : **NESLE LE REPONS / MAREUIL LE PORT – FLEURY LA RIVIERE / CORMOYEUX**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **1 Novembre 2025 de 8h30 à 18h00**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**Départ** : Il sera donné le dimanche **2 Novembre 2025** à partir de **9h00** pour la **1ère** voiture. Les équipages doivent se présenter **10 minutes** avant leur idéal de départ au CH du parc de départ.

En cas d'abandon, il est obligatoire d'avertir le PC le plus rapidement possible au **06.41.0073.60**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Si une remise des prix est prévue par l'organisateur, indiquer ici le détail et la répartition des prix et coupes.

**Prix : Les chèques, ainsi que le classement complet seront adressés aux concurrents dans la semaine qui suivra le rallye (prix cumulable)**

**Coupes distribuées : La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées à Damery place de la Mairie**

SCRATCH	AU 1er	AU 2ème	AU 3ème	AU 4ème	Total
	300 €	250€	200€	100€	
CLASSES < 4 partants	100€				
De 5 à 7 partants	150€	100€			
De 8 à 11 partants	200€	150€	100€		
Plus de 12 partants	250€	200e	150€	100€	
CLASSEMENT FEMININ (Pilote féminine Obligatoire)	150€	100€			
	SI < 4 Partants Réduction de 50 %	Si plus de 4 partants			

**Des coupes récompenseront les 3 premiers équipages au classement scratch.**

**Des coupes récompenseront les premiers de chaque classe.**

**Des coupes ou autres récompenseront les commissaires des différentes associations sportives ayant officiés.**

**La remise des prix se déroulera sur le podium final**